

Reconnaissance comme centre d'examen et modalités d'accès à la plateforme d'examen QCM-AIPR-V2

2 messages

PDA-QCM-AIPR - SG/DNUM/PNM/DPNM4/GPN emis par BALLOCH Joseph (Support TASA) - SG/DNUM/PNM/DPNM4/GPN/Prestataires <pda-qcm-aipr@developpement-durable.gouv.fr>

30 novembre
2022 à 14:31

Bonjour,

Par le présent message, nous vous confirmons la reconnaissance par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires du centre d'examen que vous représentez, ce qui permet désormais le démarrage de votre activité.

Vous trouverez, ci-après, un résumé des modalités d'accès à la plateforme nationale d'examen QCM-AIPR V2 :

1 - Accès en tant que gestionnaire de centre d'examen, en vue de l'édition des codes jetons et de la consultation des résultats des candidats présentés lors des différentes sessions organisées par vos soins, par connexion à l'URL suivante :

<https://qcm-aipr.din.developpement-durable.gouv.fr>

L'accès à la plateforme de tests nécessite une authentification Cerbère. Par conséquent **si cela n'est pas déjà fait** vous devez vous créer un compte Cerbère (procédure simple et détaillée en PJ) et **nous communiquer l'adresse mail utilisée** pour que nous puissions lier votre profil Cerbère à votre centre.

Accéder à votre compte utilisateur et initialiser les tables de jetons pour chacun des questionnaires 2022 disponibles est une étape indispensable avant le déroulement de votre première session d'examen, et qui devra ensuite être effectuée à minima chaque fois qu'il vous restera un nombre insuffisant de jetons d'examen. C'est également depuis cette même interface utilisateur que vous pourrez accéder aux archives de vos sessions d'examens.

2 - Accès pour la réalisation d'une session d'examen, par connexion à l'URL suivante :

<https://qcm-aipr.din.developpement-durable.gouv.fr/examen.html>

Ce second accès vous permet de lancer un questionnaire sur chaque terminal informatique (PC, tablette) devant lequel est placé un candidat, en utilisant les jetons d'examen que vous aurez préalablement édités en tant que gestionnaire et en saisissant l'identifiant du centre (**numéro de centre (ID) attribué sur 4 chiffres précédé de 'centre' en minuscule : du type 'centreXXXX'**).

Afin de vous permettre d'appréhender au mieux l'environnement de la plateforme d'examen, nous vous invitons à lire attentivement le manuel utilisateur figurant en pièce jointe, également accessible en ligne dans sa version à jour via le bouton "?" situé en haut de la page à droite de votre compte (login) une fois connecté à votre compte utilisateur. Sont par ailleurs joints au présent message le modèle type d'attestation de compétences à utiliser en cas de réussite à l'examen ainsi que le modèle d'attestation d'échec que vous pourrez utiliser sur demande du candidat ou de son employeur en cas d'échec à l'examen.

*

Pour toute question ou assistance, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse <https://portail-support.din.developpement-durable.gouv.fr/projects/qcm-aipr-v2> en précisant en objet l'identifiant de votre centre (du type 'centreXXXX'), et en ayant au préalable pris soin de vérifier que des éléments de réponse ne figuraient pas dans le manuel utilisateur mis à votre disposition.